

Cours du DJEMI

[**Jazz**
et musiques
improvisées]

Sommaire

| | |
|---|----|
| 1/ Enseignants | 3 |
| 2/ Dominante Jazz et musiques improvisées | 4 |
| Admission | 5 |
| Épreuves | 5 |
| Contenu et organisation des études | 6 |
| Schéma de la dominante | 6 |
| "Jazz et musiques improvisées" | 6 |
| a/ Tronc commun | 7 |
| b/ Matières complémentaires | 8 |
| Modalités d'évaluation | 9 |
| a/ Contrôle continu | 9 |
| b/ Examens | 9 |
| Diplômes | 11 |
| BEM Jazz et musiques improvisées | 11 |
| CEM Jazz et musiques improvisées | 11 |
| DEM Jazz et musiques improvisées | 12 |
| Cycle de préparation à l'enseignement supérieur - CPES 3/4 | 13 |
| Cycle de spécialisation « Jazz et musiques improvisées » | 14 |
| 3/ Autres unités d'enseignement | 15 |
| UE Instrument complémentaire | 16 |
| UE Initiation Jazz et musiques improvisées | 17 |

1/ Enseignants

Michaël Alizon

Techniques d'improvisation instruments à vent
Pratiques collectives
Initiation jazz et musiques improvisées vents + Big Band

Philippe Aubry

Techniques d'improvisation instruments à vent
Pratiques collectives
Initiation jazz et musiques improvisées vents

Valérie Graschaire

Techniques d'improvisation voix
Pratiques collectives
Chant jazz complémentaire

Jean-Daniel Hégé

Techniques d'improvisation cordes :
contrebasse, cordes frottées
Pratiques collectives / Écriture / Relevé

Benjamin Velle

Techniques d'improvisation guitare
Pratiques collectives
Guitare jazz complémentaire

Luc Isenmann

Techniques d'improvisation batterie

Frédéric Guérin

Techniques d'improvisation batterie
Batterie jazz complémentaire

Erwin Siffer

Techniques d'improvisation piano
Pratiques collectives
Piano jazz complémentaire
Analyse

Paul Staicu

Techniques d'improvisation piano
Pratiques collectives
Écriture/Orchestration/Ear training

Thomas Vandevenne

Pratiques collectives
Batterie jazz complémentaire
Percussions orientales

2/ Dominante Jazz et musiques improvisées

Admission

L'inscription au concours d'entrée (tous niveaux) doit être effectuée auprès du service scolarité du Conservatoire. Le candidat prendra alors connaissance du programme du concours. L'admission définitive a lieu début septembre (sauf pour la classe préparatoire à l'enseignement supérieur, dont le concours d'entrée est régionalisé) sous la forme d'une épreuve dont le degré de difficulté est en rapport avec le niveau d'entrée du cycle correspondant.

La liste des pièces imposées est conçue pour permettre d'évaluer les compétences du candidat dans l'esthétique du jazz issu de la tradition.

Cette liste, ainsi que les dates des concours, sont à retirer à la scolarité ou à télécharger depuis le site internet du Conservatoire.

Épreuves

Exécution d'œuvres avec improvisations, choisies par le jury au moment de l'épreuve au sein d'une liste proposée par le candidat. Cette liste inclut un morceau imposé. Le jury pourra demander une improvisation sur des critères précis.

Cette prestation sera suivie d'un entretien avec le jury pouvant, selon les cas, inclure des tests d'audition (intervalles, accords, rythmes, reconnaissance de formes...), des tests de connaissance musicale (musiques du monde, histoire du jazz et de la musique...) ainsi que des questions portant sur la motivation, le parcours musical, etc.

Important

Le candidat pourra se produire en solo ou au sein d'une formation de son choix.

Le Conservatoire mettra à sa disposition la backline nécessaire (instruments, ampli...)

Dans tous les cas, il n'y a pas d'accompagnateurs sur place. *Backing track* autorisé.

Aucun candidat ne pourra se présenter plus de trois fois à ce concours

Limite d'âge : 30 ans

CPES 1 : 25 ans*

CPES 3 : 27 ans

* Des dérogations d'âge peuvent être accordées en fonction du profil et du projet des candidats, en particulier pour ceux qui souhaitent obtenir le DEM sans envisager la poursuite d'études supérieures.

Contenu et organisation des études

Schéma de la dominante "Jazz et musiques improvisées"

| |
|--|
| <p>Dominante DJEMI</p> <p>Cycle II (5 ans maximum) Admission sur concours d'entrée</p> |
| <p>3 unités d'enseignement (minimum)</p> <p>+</p> <p>Techniques d'improvisation (piano, vents, chant, guitare, cordes frottées, basse, batterie)</p> <p>1 pratique culturelle</p> <p>1 pratique collective</p> |
| <p>Brevet d'études musicales (BEM) – Passage en cycle III</p> |

| | |
|---|---|
| <p>Cycle à orientation amateur (COA) (2 à 3 ans) Admission sur concours d'entrée ou à l'issue du cycle précédent</p> | <p>Classe préparatoire à l'enseignement supérieur CPES Pré-DEM (2 à 3 ans) Admission sur concours d'entrée régionalisé</p> |
| <p>4 unités d'enseignement (minimum)</p> <p>+</p> <p>Techniques d'improvisation (piano, vents, chant, guitare, cordes frottées, basse, batterie)</p> <p>1 pratique culturelle</p> <p>1 pratique collective</p> <p>1 UE complémentaire au choix</p> | <p>6 unités d'enseignement (minimum)</p> <p>+</p> <p>Techniques d'improvisation (piano, vents, chant, guitare, cordes frottées, basse, batterie)</p> <p>2 pratiques culturelles</p> <p>1 pratique collective</p> <p>2 UE complémentaire au choix</p> |
| <p>UE complémentaires : pratique collective, pratique culturelle, instrument complémentaire (piano, batterie, contrebasse, guitare, vents), cours dans d'autres départements, etc.</p> | |
| <p>Certificat d'études musicales (CEM) Obtention du CEM : 4 UE</p> | <p>Diplôme d'études musicales (DEM) Obtention du DEM : 6 UE</p> |

a/ Tronc commun

Les études commencent en cycle II.

Le contenu pédagogique de la dominante «jazz et musiques improvisées» s'articule à partir d'un tronc commun regroupant trois pôles d'intérêt :

1. **Pratiques instrumentale individuelle (techniques d'improvisation)**
Batterie, contrebasse, guitare, guitare basse, piano, vents, voix
2. **Pratiques collectives**
Petites à grandes formations, groupe vocal, improvisation collective, musiques traditionnelles...
3. **Pratiques culturelles**
Relevé, théorie jazz, formation de l'oreille, analyse/histoire du jazz et des musiques concomitantes, écriture.

Unité d'enseignement « Relevé »

Transcription sous forme de partition d'une musique improvisée. Apprendre une méthode d'analyse pour enrichir la compréhension et l'écoute des œuvres, élargir sa culture musicale.

Étude d'une série de pièces caractéristiques de l'histoire du jazz par : le contexte historique, le contexte esthétique, un relevé de certaines parties musicales, une analyse détaillée de la musique.

Les recherches seront prises en charge à tour de rôle par les étudiants et seront mises en commun pendant les cours.

Unité d'enseignement « Formation de l'oreille »

FO, ou Ear Training dans les écoles jazz actuelles – fondement de l'écoute, de la compréhension et de la mémorisation musicales. Après un récapitulatif des bases fonctionnelles, deux niveaux de formation basés sur :

- la pratique d'intervalles successifs, étudiés dans un contexte tonal, puis atonal ;
- la pratique d'accords standards classés, base 3 sons puis extensions successives, en conjonction avec un *lead* donné.

Une pédagogie ludique stimule le travail d'écoute, de reproduction, d'improvisation, de disordination, de polyrythmie. La stimulation permanente de la mémoire et le partage polyphonique sont au cœur de cet enseignement.

Unité d'enseignement « Histoire / Analyse / Commentaire d'écoute »

Connaissance, analyse et réflexion personnelle à propos du jazz et de son histoire, des musiques improvisées, des musiques concomitantes (musique contemporaine, rock, musique ethnique, musique électronique...), structuration et argumentation du commentaire, développement du sens critique, etc.

- D. Ellington, H. Silver, J. Henderson, C. Mingus, J. Coltrane, W. Shorter...)
- Analyse d'œuvres (toutes les époques).
- Étude de l'orchestration.
- Compositions personnelles.

Unité d'enseignement « Théorie Jazz »

- Étude des gammes, des accords et des cadences utilisés dans le Jazz.
- Étude de l'harmonie fonctionnelle et du système tonal.
- Étude des modes issus des gammes majeures et mineures.
- Étude des outils utilisés pour improviser sur des trames harmoniques.

- Analyse de standards (harmonie, mélodie, mouvements) et mises en pratique des matériaux abordés.

Unité d'enseignement « Écriture – Arrangement, orchestration » (Paul Staicu)

- Techniques d'harmonisation et ré-harmonisation standard ;
- Projection et enchaînement d'accords en positions serrées (tradition du big band), en positions larges (aperçu de l'harmonie vocale classique) ;
- Techniques d'écriture linéaire, aperçu des techniques du contrepoint ;
- Étude de l'orchestration, notamment médium-band ;
- Étude / analyse d'œuvres (toutes les époques)
- Étude d'autres systèmes harmoniques (quartes, secondes, polytonalité...)
- Étude et pratique de combinaisons rythmiques liées à la musique du XX^e siècle ;
- Étude de l'univers harmonique de quelques maîtres du jazz (G. Gershwin, D. Ellington, H. Silver, J. Henderson, C. Mingus, J. Coltrane, W. Shorter...)
- Compositions personnelles.

Unité d'enseignement « Écriture » (Jean-Daniel Hégré)

Cet enseignement prend la forme d'un atelier : chaque élève avance à son rythme dans ses projets d'écriture.

L'apport théorique s'articule autour de quatre modules d'enseignement très synthétisés : la mélodie, le rythme, l'harmonie, la forme.

Ces données sont immédiatement mises en pratique dans le travail personnel, puis analysées et développées pendant les cours.

b/ Matières complémentaires

L'enseignement des matières du tronc commun doit être complété par d'autres éléments enseignés au sein du DJEMI (autre pratique collective, autre pratique culturelle, instrument complémentaire...), ainsi que par celui des autres départements du Conservatoire (initiation aux divers instruments, chœur, culture musicale, voix, théâtre, danse...).

Les élèves du DJEMI pourront faire le choix d'un instrument complémentaire (en fonction des places disponibles) soit au sein du DJEMI (batterie, contrebasse, vents, piano, guitare), soit au sein des classes traditionnelles du Conservatoire.

→ À NOTER

Les plannings des pratiques collectives et des matières culturelles sont donnés à chaque rentrée.

Modalités d'évaluation

a/ Contrôle continu

Le contrôle continu est destiné à évaluer l'assiduité, la motivation, la qualité et la quantité du travail, les possibilités artistiques et l'ouverture d'esprit de l'élève. Il se fera sous la forme d'une note globale et pourra ou non être pris en compte lors des examens.

b/ Examens

Tronc commun

■ **Brevet d'études musicales**

Obtention du Brevet et accession en cycle d'orientation, avec au minimum les 3 éléments du tronc commun (l'étudiant s'engage à fréquenter avec assiduité au moins 3 matières du DJEMI dès son admission dans le département).

- **Techniques instrumentales individuelles et collectives :**
programme de 15 min. représentatif du travail effectué durant le cycle, comprenant l'interprétation d'un morceau imposé (connu 6 semaines avant le début des épreuves) et une épreuve d'autonomie (morceaux donnés 1 semaine avant les épreuves)
- **Pratique collective au choix :** contrôle continu
- **Pratique culturelle :** contrôle continu

■ **Fin du Cycle à orientation amateur (COA) - Certificat d'études musicales (CEM)**

Avec les 4 éléments du tronc commun minimum.

- **Techniques instrumentales individuelles et collectives – UE double :**
Un programme libre d'une durée de 20 mn environ et représentatif des compétences de l'étudiant dans divers aspects du jazz et des musiques improvisées.
- **1 pratique culturelle au choix :** contrôle continu
- **1 pratique collective :** contrôle continu
- **1 UE complémentaire au choix** (contrôle continu) :
pratique collective, pratique culturelle, instrument complémentaire (piano, batterie, contrebasse, guitare, vents), atelier Son, cours dans d'autres département...

■ **Fin du CPES Pré-DEM année 2 - Diplôme d'études musicales (DEM)**

Avec les 6 éléments du tronc commun minimum.

- **Techniques instrumentales :**
 - **15 mn tronc commun « tradition »**
Les candidats choisiront 3 morceaux dans une liste de 9 avec 3 sous-catégories : Standard/Répertoire/Ouverture (1 morceau par catégorie)
Les 9 pièces seront données en début d'année civile (janvier/février)
 - **15 mn projet personnel**
La prestation devra contenir une partie en solo, selon le choix du candidat dans la partie projet ou la partie « tradition ».

- **2 pratiques culturelles au choix** : contrôle continu
- **2 pratiques collectives** : contrôle continu
- **1 UE complémentaire au choix** (contrôle continu) :
Pratique collective, pratique culturelle, instrument complémentaire (piano, batterie, contrebasse, guitare, vents), cours dans d'autres départements...

Important : Les U.E. validées pour l'obtention du CEM ne peuvent pas être comptabilisées une nouvelle fois pour l'obtention du DEM.

Éléments instrumentaux complémentaires

- **Pratiques collectives complémentaires, instrument complémentaire** :
contrôle continu.
- **Pratiques collectives complémentaires, instrument complémentaire** :
contrôle continu.

Diplômes

BEM Jazz et musiques improvisées

Trois unités d'enseignement obligatoires

+

Technique d'improvisation
Une pratique collective
Une pratique culturelle

CEM Jazz et musiques improvisées

Quatre unités d'enseignement obligatoires

+

Technique d'improvisation
Une pratique collective
Une pratique culturelle

1 unité d'enseignement (UE) complémentaire au choix parmi :

- une deuxième pratique collective
- une deuxième pratique culturelle
- instrument complémentaire DJEMI
- UE en option : autres enseignements du CRR ou enseignements extérieurs au CRR (à valider par la direction).

Le choix des éléments se fera selon les besoins réels de l'étudiant et en accord avec les professeurs du département.

DEM Jazz et musiques improvisées

Six unités d'enseignement obligatoires

+

Technique d'improvisation

2 pratiques culturelles

2 pratiques collectives

1 unité d'enseignement complémentaires au choix parmi :

- une pratique collective
- pratique culturelle
- instrument complémentaire DJEMI
- UE en option : autres enseignements du CRR ou enseignements extérieurs au CRR (à valider par la direction).

Le choix des éléments se fera selon les besoins réels de l'étudiant et en accord avec les professeurs du département.

Classe préparatoire à l'enseignement supérieur CPES Post-DEM

Ouvert aux étudiants du Conservatoire titulaires d'un DEM, désirant préparer et présenter un concours dans les écoles supérieures du spectacle vivant (licence – DNSPM, bachelor).

Modalités d'entrée

Concours d'entrée sur épreuves en fonction des places :

- programme libre de 15 mn environ ;
- entretien avec le jury, questions concernant la motivation, le parcours musical, les techniques et l'histoire de la musique.

Durée des études

1 à 2 ans

Objectifs et contenus

Programme élaboré en fonction des besoins de l'élève.

Préparation aux concours d'entrée en Licence – DNSPM.

L'élève s'engage à se présenter à au moins 3 concours durant l'année scolaire.

L'élève devra également suivre une pratique collective et l'unité d'enseignement « initiation à la pédagogie ».

Cycle de spécialisation

« Jazz et musiques improvisées »

Ouvert aux étudiants titulaires d'un DEM ou d'un diplôme étranger équivalent.

Modalités d'entrée

Première sélection sur dossier et lettre de motivation adressée à la direction.

Puis concours d'entrée sur épreuves en fonction des places :

- programme libre de 15 minutes environ, comprenant au moins une pièce en solo (sans accompagnement) ;
- entretien avec le jury, questions concernant la motivation, le parcours musical, les techniques et l'histoire de la musique.

Durée des études

1 à 2 ans pour passer le diplôme.

Le cursus sera organisé « à la carte » pour chaque étudiant concerné, en accord avec la direction des études du Conservatoire.

À titre exceptionnel, il peut être accordé un congé ou un auditorat d'un semestre maximum.

Objectifs et contenus

Les objectifs seront définis par chaque professeur en relation avec chaque élève selon son projet.

Selon le cas, les études peuvent consister en l'acquisition de nouvelles compétences techniques et musicales, mais aussi en l'approfondissement et l'élargissement des bases des répertoires improvisés.

Diplôme de spécialisation

Prestation publique 30 minutes correspondant au travail et aux projets effectués durant le cycle.

3/ Autres unités d'enseignement

UE Instrument complémentaire

Critères d'admission

- Élève du département « Jazz et musiques improvisées ».
- Demande à effectuer en septembre auprès du service scolarité.
- En fonction des places disponibles.

Objectif

Initiation à un deuxième instrument

Durée

1 à 2 ans

Fréquence

30 min. par semaine pour les cours instrumentaux

Jour et heure de cours

À fixer avec le professeur

Salle

À préciser

Mode d'évaluation

Contrôle continu

UE Initiation Jazz et musiques improvisées

Critères d'admission

- À partir du second cycle d'instrument (cursus classique)
- Demande à effectuer en septembre auprès du service scolarité.
- En fonction des places disponibles

Objectif

Approche culturelle et instrumentale du jazz et des musiques improvisées

Durée

1 à 2 ans

Fréquence

- 30 min. par semaine pour les cours instrumentaux.
- Pratique collective optionnelle

Jour et heure de cours

À fixer avec le professeur

Salle

À préciser

Mode d'évaluation

Contrôle continu

Remarque

l'UE initiation Jazz et musiques improvisées peut servir à préparer au concours d'entrée en dominante DJEMI en second cycle ou en cycle à orientation amateur (COA).

